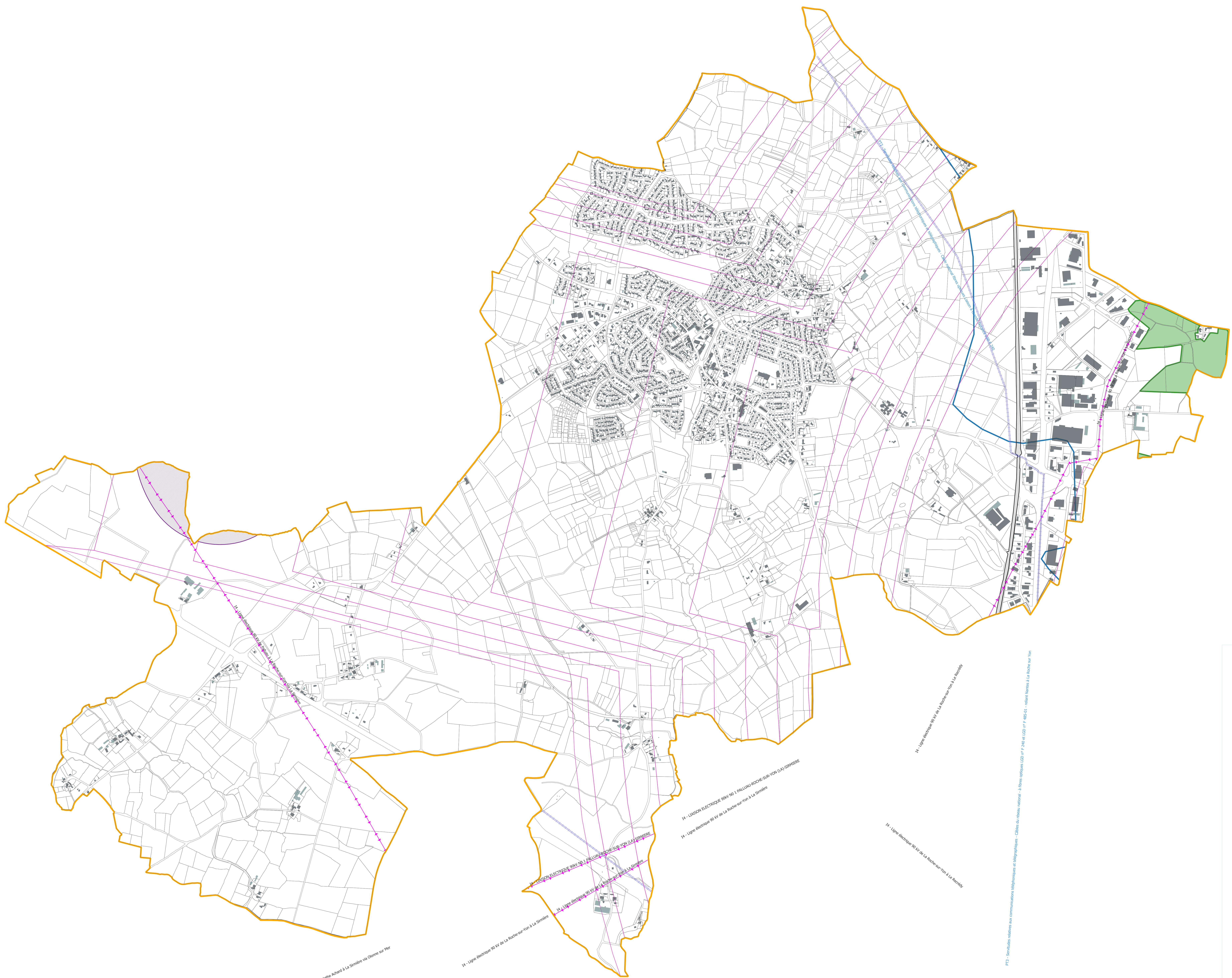
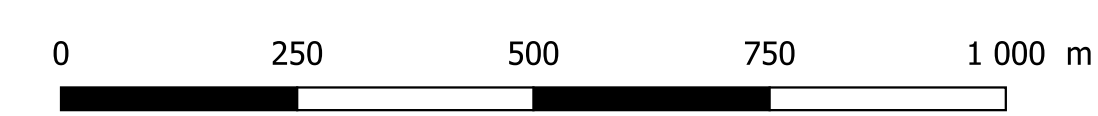




LEGENDE

- 14 - Lignes électriques
- DT3 - câble de télécommunication - Orange
- ACI - Périmètre de protection autour des Monuments historiques
- T5 - Servitude aéronautique de dégarment et de balisage
- Aérodrome de La Roche-sur-Yon - Les Apincs
- Altitude NGF à ne pas dépasser pour les obstacles massifs
- T1 - Zone de servitudes relatives aux chemins de fer
- AGI - Périmètre de protection rapprochée complémentaire (PPRC) autour de Moulin Papon
- ASI - Périmètre de protection éloignée (PPE) autour de la retenue d'eau de Moulin Papon



La Roche-sur-Yon agglomération
Département de la Vendée

COMMUNE DE
MOUILLERON-LE-CAPTIF

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLU approuvé le 25/01/2022

Vu pour être annexé à l'arrêté communautaire n°
2026-Aggl-0297 mettant à jour le Plan Local
d'Urbanisme

Le Président

5.2.2
Annexes
Plan des servitudes d'utilité
publique
Echelle 1/8000

14 - Ligne électrique 90 kV de La Roche-sur-Yon à La Simère via Clenne sur Ruz

14 - Ligne électrique 90 kV de La Roche-sur-Yon à La Simère

14 - LIAISON ELECTRIQUE 90KV NO 1 PALLUAU-ROCHE-SUR-YON (LAI-SIMERE)
14 - Ligne électrique 90 kV de La Roche-sur-Yon à La Simère

14 - Ligne électrique 90 kV de La Roche-sur-Yon à Le Recqst

14 - Ligne électrique 90 kV de La Roche-sur-Yon à Le Recqst

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques - Châssis du réseau national - à l'usage optionnel (LGD n°1 240 et LGD n°1 482-2) - relatif à l'usage de la Roche-sur-Yon